

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Vallée Sud - Grand Paris (92)
28 rue de la Redoute

92260 Fontenay-aux-Roses

AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Vallée Sud - Grand Paris (92), Contact : Céleste SAMAIN, 28 rue de la Redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses, FRANCE. Courriel : celeste.samain@valleesud.fr. Code NUTS : FR105.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.valleesud.fr/fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris 28 rue de la Redoute, Contact : Céleste Samain, 92260 Fontenay-aux-Roses, FRANCE. Tél. +33 0155958400. Courriel : celeste.samain@valleesud.fr. Code NUTS : FR105. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Agence/office national(e) ou fédéral(e)

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Prestations de conception, de réalisation, et d'exploitation- maintenance de l'école du développement durable, de la ressourcerie, et de l'espace renaturé de la Sygrie

II.1.2) Code CPV principal

45000000

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte

Prestations de conception, de réalisation, et d'exploitation- maintenance de l'école du développement durable, de la ressourcerie, et de l'espace renaturé de la Sygrie

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 15000000 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45000000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR105

II.2.4) Description des prestations

Prestations de conception, de réalisation, et d exploitation- maintenance de l école du développement durable, de la ressourcerie, et de l espace renaturé de la Sygrie

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 42

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre d'opérateurs envisagé : 3

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les critères sont précisés dans le règlement de la consultation

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Eu égard à l'objet du marché, les compétences minimales et certifications attendues des candidats sont précisées dans le Règlement de la consultation.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Pour le groupement entier : une lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) ;

Pour chaque membre du groupement : une déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent), ainsi qu'une attestation sur l'honneur relative aux sanctions contre la Russie (article 5 duodécies du règlement (UE) 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine L'identification de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception de l'ouvrage et du suivi de sa réalisation, conformément à l'article 1 du décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux, qui doit être effective dès la candidature.

Les capacités techniques seront appréciées sur la base des éléments suivants :

Une note d'organisation du groupement telle que décrite au RC

Le cadre de présentation n° 1, complété au format Excel pour la présentation des membres du groupement avec les éléments suivants : adresse, compétence, chiffre d'affaires, effectifs, moyens matériels, références ;

Pour le ou les architectes ou sociétés d'architectures, la justification de l'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes, ou les titres équivalents pour les Architectes étrangers

La détention des qualifications décrites au RC(ou équivalent) est exigée des candidats.

Renseignements et/ou documents permettant d'apprécier les capacités professionnelles tels que détaillés au RC.

Renseignements permettant d'apprécier la capacité économique et financière tels que détaillés au RC.

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Lundi 18 décembre 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le contrat porte sur les prestations de conception, de réalisation, et d'exploitation-maintenance de l'école du développement durable, de la ressource, et de l'espace renaturé de la Sygrie, telles que décrites dans la note programmatique jointe au dossier de consultation des entreprises (DCE). Le projet de VGSP associant l'exploitation et la maintenance à la conception réalisation des équipements, ce afin de remplir des objectifs chiffrés de performance, il sera recouru à un marché global de performance (article L. 2171-3 du code de la commande publique).

La procédure utilisée est la procédure avec négociation (articles L. 2124-3 et R. 2124-3-3 du code de la commande publique). La procédure est décomposée en deux phases distinctes : Une phase de candidature au terme de laquelle trois candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ; Une phase d'offres au terme de laquelle l'attributaire sera choisi. Le nombre minimum de candidats admis à présenter une offre initiale est de trois (article R. 2142-17 du code de la commande publique). Un jury est désigné par l'acheteur (article R. 2171-16 du code de la commande publique). La composition du jury est décrite dans le règlement de la consultation.

Conformément à l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, le titulaire sera choisi par la commission d'appel d'offres de l'EPT.

Une prime d'un montant de 71.000,00 euros HT (soit 85.200 euros TTC) sera allouée aux trois candidats admis à présenter une offre après remise de leur offre finale, à condition que celle-ci soit conforme aux demandes de l'EPT exprimées dans le DCE de la phase offre. Aucune autre rémunération que la prime ne sera versée aux candidats dans le cadre de la présente procédure. Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/> Les opérateurs économiques peuvent présenter leurs candidatures en groupement d'entreprises. En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le maître d'ouvrage est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du maître d'ouvrage lors de la phase attribution (article R. 2142-22 du code de la commande publique). Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois : En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements

OU Pour les candidats disposant des compétences spécifiques décrites dans le règlement de la consultation, en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

Les compétences obligatoires sont décrites dans le règlement de la consultation.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE 2-4, boulevard de l'Hautil, BP 30322, , 95027 Cergy-Pontoise FRANCE. Tél. +33 130173400. E-mail : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr. Adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Comité Consultatif Interrégional de Versailles en charge du règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics Préfecture de la Région Ile-de-France 5 rue Leblanc , 75911 Paris cedex 15 FRANCE. Tél. +33 182425267. E-mail : ccira@paris-idf.gouv.fr. Adresse internet : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038318731>.

VI.4.3) Introduction des recours

référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

17 novembre 2023